



Nuisance sonore extracteur d'air restaurant

Par **clothilde21**, le **17/09/2016** à **13:57**

Bonjour à tous,

Je viens poster sur ce forum pour obtenir quelques renseignements dans le cadre d'un achat immobilier.

Mon conjoint et moi-même envisageons d'acheter un appartement qui réunit bon nombre de nos critères de recherche. Seule ombre au tableau, nous nous sommes rendu compte en montant sur le toit-terrasse de l'appartement d'un bruit soutenu provenant de la toiture voisine (bruit ressemblant à celui d'un aspirateur très puissant). Nous avons trouvé l'origine du bruit, il s'agit d'une tourelle liée à l'extracteur d'air (ou VMC ?) installée par le restaurant de l'immeuble voisin.

Nous sommes très ennuyés car l'appartement nous plaît en tout point à ce détail près qu'il nous paraît inconcevable de profiter de notre toit-terrasse avec ce bruit de fond ou même d'ouvrir les fenêtres en été. Nous ne sommes pas les voisins les plus proches et nous demandons comment peuvent survivre les voisins directs. Nous devons signer le compromis prochainement mais craignons de ne jamais réussir à trouver un arrangement avec ce restaurateur par la suite.

Nous sommes allés voir celui-ci après notre visite. Celui-ci nous a répondu que d'après lui il était aux normes et qu'il coupe le mécanisme lors des heures de fermeture (dimanche et lundi) quand il n'oublie pas...En dehors de ces jours de fermeture, le bruit est constant de 9h à 23h le soir (si il la coupe bien le soir...)

Je souhaiterais savoir quelles démarches entreprendre pour faire constater ce bruit et pour le faire diminuer afin que cela soit vivable pour tout le monde ?
Y'a t-il un risque que celui-ci obtienne gain de cause par son antériorité et parce que nous avons acheté l'appartement en connaissance de cause ?

Je vous remercie pour vos réponses qui nous aideront à finaliser notre offre d'achat.